

Depuis cinq ans, la Maison des aidants du Cambrésis leur offre un répit

Ouverte depuis cinq ans au Cateau-Cambrésis, la Maison des aidants se veut un lieu de répit pour les aidants familiaux du Cambrésis. Ils sont de plus en plus nombreux à en pousser les portes.



LE PROFIL DE L'AIDANT

Une femme
dans 70 % des cas

Âgée de 68 ans

Conjointe
du malade

dans 62 % des cas,
sa fille dans 24 %,
son fils dans 5 %, nièce,
neveu, soeur, belle-fille,
voisin... dans le reste des cas.

À la retraite
dans 85 % des cas



Thomas Liétin est le coordonnateur de la Maison des aidants. Depuis septembre, il est aussi responsable de l'accueil de jour Annie-Girardo qui héberge la Maison.

PAR HÉLÈNE HARBONNIER
hmercier@lavoixdunord.fr

LE CATEAU-CAMBRÉSIS.

« Depuis l'ouverture en 2013, le nombre de bénéficiaires est monté crescendo, alors qu'on est parti de rien. » Coordonnateur de la Maison des aidants du Cambrésis, Thomas Liétin n'a pas le temps de s'ennuyer. Cette année, eu égard au nombre croissant de bénéficiaires, il a obtenu de l'agence régionale de santé, son principal financeur⁽¹⁾, une rallonge de 11 000 € qui a permis d'augmenter le temps de présence de la neuropsychologue de 0,5 à 0,7 équivalent temps plein. Une aide-soignante à mi-temps complète l'équipe.

BESOIN DE RÉPIT

Ouverte en 2013 au cœur du pôle de santé du Cateau, la Maison des aidants, ou plate-forme de répit, est dédiée au « couple aidant-aidé ». Ce sont la plupart du temps des structures partenaires qui lui adressent des aidants, souvent en

situation d'« épuisement », « qui n'ont plus de loisirs, ne savent plus comment réagir... Être aidant, c'est s'occuper de la toilette, des courses, des repas, c'est parfois aussi, la nuit, gérer des troubles du sommeil, l'incontinence, la désorientation... C'est du 24 h/24 », liste Thomas Liétin. C'est notamment à ce besoin de « répit » que la Maison des aidants répond.

« On accompagne aussi l'aidant et le malade vers l'entrée en maison de retraite. Plus la prise en charge est précoce, mieux on peut aider. »

Par exemple, des fonds peuvent être débloqués pour mettre en place une aide à domicile l'espace de quelques heures, jours ou semaines, en cas d'hospitalisation de l'aidant, ou simplement pour lui permettre de souffler. Le répit passe aussi par la mise en place d'activités socioculturelles « aux quatre coins du territoire ». Outre

les séances de sophrologie, des groupes de parole ont été instaurés au Cateau, à Rumilly, à Saint-Vaast et Neuville-Saint-Rémy, ainsi que des sorties. Une autre mission de la Maison des aidants consiste en un accompagnement, par le biais de visites ou d'information. « On peut aussi accompagner l'aidant et le malade vers l'entrée en maison de retraite. Plus la prise en charge est précoce, mieux on pourra aider », souligne Thomas Liétin.

La structure propose aussi de former les aidants. Quelques sessions, animées par un bénévole de l'association France Alzheimer et un neuropsychologue, ont lieu chaque année. Et depuis quelques mois, une « formation à l'alerte » est aussi proposée aux professionnels, le but étant de détecter les situations de détresse. ■

(1) La Maison des aidants est financée par l'ARS (100 000 € par an), et le Département (40 000 €). Maison des aidants, 28 boulevard Paturle au Cateau-Cambrésis.

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 17 h (sur rendez-vous) Tél. : 06 85 69 19 31 ou 03 27 84 66 97.

Mail : maisondesaidants@ch-lecateau.fr

Des séjours pour une « bouffée d'oxygène »



Dans le cadre de la mission de la Maison des aidants consistant à octroyer à ces derniers des temps de répit, depuis trois ans, en partenariat avec la Mutualité sociale agricole et cette année avec le concours de l'Agence nationale des chèques-vacances (ANCV), 9 couples aidant/aidé prennent part, encadrés par des professionnels,

à un séjour de cinq jours et quatre nuits en pension complète.

En octobre, ils sont partis au manoir de la Canche, dans le Pas-de-Calais. Par ailleurs, la Maison des aidants organise des sorties tout au long de l'année au bénéfice des personnes qu'elle suit, soit pour l'aidant seul, en organisant alors la prise en charge de la personne aidée, soit pour le couple aidant/aidé. ■